

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 19 Février 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix neuf Février 2010 sur la convocation du Maire en date du 13 Février 2010.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mme HUNSINGER Marie-Pierre et Mrs CLERGET Damien, BLANC Frédéric et LEGRAIN Frédéric excusés.

Mme BELLENEY Jocelyne lit le PV de la réunion du 22 Janvier 2010 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. BOUJU Bruno est élu secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M 49 2009 – COMPTE DE GESTION

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M 49 2009. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 10 835.21 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 12 047.37 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M 49 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M49 de l'exercice 2009 présentant un excédent d'investissement cumulé de 10 835.21 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un excédent de financement de 10 835.21 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 4 300.00 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité de reporter

- C / 001 : excédent d'investissement reporté : 10 835.21€
- C / 002 : excédent de fonctionnement reporté : 12 047.37 €

COMPTE ADMINISTRATIF M 14 2009 – COMPTE DE GESTION

Le Maire ayant quitté la séance, Monsieur STIRNEMANN Claude, 1^{er} Adjoint, présente le compte administratif M14 2009. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 proposé par le Maire, ainsi que le compte de gestion conforme de M. le Trésorier de POUILLEY LES VIGNES. Les résultats du compte administratif sont les suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 11 523.37 €
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 261 262.89 €

COMPTE ADMINISTRATIF M 14 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif M 14 de l'exercice 2009 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 261 262.89 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

Un excédent de financement de 11 523.37 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 8 417.00 €

Recettes : 0 €

Décide à l'unanimité de reporter :

C / 001 : excédent d'investissement reporté : 11 523.37 €

C / 002 : excédent de fonctionnement reporté : 261 262.89 €

Travaux d'assainissement : entreprise retenue

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 40-11 du CMP,
Vu la loi n°85-704 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 11 Janvier 2010 concernant : « Marché Public de Travaux relatif à des travaux d'assainissement et de réhabilitation de réseaux. Enveloppe prévisionnelle des travaux : 35 882.55 HT »,
Vu les différentes propositions transmises,
La commission consultative, réunie le 2 Février 2010, a étudié l'ensemble des dossiers transmis,

La commission consultative, réunie le 9 Février 2010, se référant à l'analyse des différentes offres, décide de retenir la proposition de l'entreprise LACOSTE SACER comme étant la mieux disante. Le coût de la prestation proposée est de 22 954.00 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise LACOSTE SACER pour la réalisation des travaux d'assainissement et de réhabilitation de réseaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue à l'entreprise LACOSTE SACER, la réalisation des travaux d'assainissement et de réhabilitation de réseaux,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2010

Travaux d'assainissement : demande de subvention

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, à l'unanimité:

- s'engage à financer et à exécuter les travaux d'assainissement et de réhabilitation du réseau, conformément aux prescriptions du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2006, dont le montant s'élève à 27522 € HT (32 916.31 € TTC)

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Subvention du Conseil Général : 30 % : 8 256.60 €

* Fonds libres : 24 659.71 €

TOTAL TTC : 32 916.31 €

sollicite l'aide financière du Conseil Général

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Capteurs photovoltaïques

En raison d'un projet de loi qui envisage de baisser le prix de rachat de l'électricité produit et malgré la délibération du 18 Décembre 2009 inscrivant ce projet sur 2010, le Conseil Municipal décide de retenir la Société SADEL.(Vote : 5 pour, 2 contre et 3 abstentions) sous réserve que le prix de rachat par EDF reste sensiblement au même prix.

Demande de subvention de l'Association « Don du sang »

Suite à la demande de l'Association « Don du Sang », après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas attribuer de subvention à cette association (vote : 3 pour, 7 contre).

Modification de l'horaire hebdomadaire de la secrétaire de Mairie

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter l'horaire hebdomadaire de la secrétaire de Mairie de 1H00 / semaine. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer l'horaire de la secrétaire de Mairie à 17 / 35^{ème} à compter du 1^{er} Mars 2010.

Subvention Collège de Marnay

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège de MARNAY sollicite une subvention pour 4 élèves de LAVERNAY pour des séjours culturels et sportifs. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 22.00 € par élève soit 88.00 € au Collège de MARNAY. Les crédits seront inscrits au C / 6574 du BP 2010.

Don

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors du repas des Anciens les personnes n'habitant pas Lavernay ont décidé de verser à la commune la somme de 127.00 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le don de 127.00 €

Demande de subvention voirie communale

M. le Maire présente le projet de travaux de renforcement de voirie des rues du village (voie communale de Corcondray, voie communale du Croto rue de l'Eglise et voie communale de la Rougeole). Le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité :

- à financer et à exécuter les travaux de voirie : voie communale de Corcondray, voie communale du Croto, rue de l'Eglise et voie communale de la Rougeole dont le montant s'élève à 63 585 € HT

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* subvention DGE : 25 % 15 896.25 €

* emprunt 50 000.00 €

* Fonds libres : 10 151.41 €

* Total TTC 76 047.66 €

- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DGE

- atteste que l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit reconnu complet par l'Etat.

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Cadeau départ de M. ROUGEOT Louis agent d'entretien

Suite au départ en retraite de M. ROUGEOT Louis, agent d'entretien, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du cadeau à 700.00 € maximum.

Demande de subvention voirie rurale

M. le Maire présente le projet de travaux de renforcement des voies rurales et des chemins d'exploitation de la Carre, de Béveau et de Lavernay à Chazoy. Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité :

- s'engage à financer et à exécuter les travaux des chemins de la Carre, de Béveau et de Lavernay à Chazoy dont le montant s'élève à 57 015.00 € HT (68 189.94 € TTC)

- se prononce sur le plan de financement suivant :

* subvention du Conseil Général : 30 % :	17 104.50 €
* emprunt	31 000.00 €
* fonds libres :	20 085.44 €
* Total TTC	68 189.94 € TTC

- sollicite l'aide financière du Conseil Général

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Projets de travaux 2010

Travaux de voirie :

- Chemin de la Carre : 12 000.00 € ou 12 500.00 € suivant l'enrobé choisi
- Chemin de Corcondray : 25 525.00 € (sur 500 m depuis la nouvelle route jusqu'au dessus de la côte de renard)
- Chemin de Béveau : 3 637.00 € (réparation de l'affaissement)
- Chemin du Croto : 14 155.00 € (sur toute la longueur)
- Rue de l'Eglise : 4 000.00 € (couche d'enrobé)
- Chemin du cimetière : attribué à la SARL CADOUX en 2009)
- Source du Bochet : 3 180.00 € (devis SARL CADOUX pour vérification de la conduite d'eau et passage caméra pour contrôle)

Présentation Ecole Intercommunale

Mme DUQUET Karine fait une présentation du projet de l'éducation nationale sur le regroupement des RPI en une seule direction, à la place d'un directeur par école. Le Conseil Municipal s'interroge sur le bienfait de ce projet pour nos enfants et sur l'avenir des écoles en milieu rural.

Questions diverses

Mme DUQUET Karine rappelle que le vendredi 26/02/2010 il y aura une réunion de la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux).

M. SEGUIN Didier fait remarquer que la personne qui s'occupe du site de Lavernay est déçue de la mauvaise communication de la Mairie. Le Conseil Municipal regrette et fera désormais parvenir toutes les infos et comptes rendus de la Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H30
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 19 Mars 2010**